ATARI

Société anonyme

25, rue Godot de Mauroy

75009 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

Exponens Conseil & Expertise

20, rue Brunel
75017 Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

ATARI

Société anonyme

25 rue Godot de Mauroy
75009 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'assemblée générale de la société ATARI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATARI relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation Atari US Holding et Atari Interactive

(Note 2.2 « Principes comptables » et note 4 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels).

Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan au 31 mars 2021 pour un montant de 47,1 millions d'euros et correspondent essentiellement aux titres d'Atari Interactive, filiale détenant la marque Atari.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable appréciée.

Comme indiqué dans la note 2.2 « Principes comptables » de l'annexe, la valeur recouvrable des titres Atari Interactive est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation (notamment critère de multiples boursiers), la valeur de marché, les perspectives de rentabilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et les capitaux propres réévalués.

Du fait du montant significatif de la valeur nette comptable des titres de participation Atari Interactive et du degré élevé de jugement exercé par la Société dans le cadre de l'estimation de leur valeur recouvrable, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier le montant de la valeur recouvrable des titres de participation déterminé par la Société, nos travaux ont notamment consisté à :

- pour les évaluations reposant sur la valeur des capitaux propres réévalués, vérifier la concordance des montants avec les états financiers audités ;
- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
  - obtenir les prévisions de trésorerie de l'entité et les rapprocher des éléments prévisionnels du groupe présentés au conseil d'administration ;
  - analyser notamment par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe « Immobilisation financières » de la note 2.2 et dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels.

Comptabilisation des opérations réalisées avec des Atari Tokens

(Note 2.2 « Principes comptables » et note 8 « comptes de régularisation » de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Atari a lancé une activité Atari Blockchain qui regroupe toutes les opérations du Groupe liées à la blockchain et notamment la vente et l'allocation de Atari Tokens et de cryptomonnaies. Au 31 mars 2021, Atari a réalisé des opérations en Atari Tokens valorisées pour un montant de 2,4 M€ comptabilisées en produits constatés d'avance.

Ces prestations correspondent à (i) des prestations dans le cadre du contrat de licence avec Atari Chain sur des ventes d'Atari Tokens pour 0,8 M€, (ii) des ventes directes d'Atari Tokens pour 0,5 M€, (iii) des allocations d'Atari Tokens attribuées à certains membres du Groupe et à des tiers évalués à 1,1 M€.

Nous avons considéré les opérations réalisées en Atari Tokens comme un point clé de notre audit en raison :

- de la nature complexe de ces opérations sur le plan juridique et économique ;
- d'une nouvelle activité pour le groupe visant à se développer.

Notre réponse

Nos travaux sur la comptabilisation des opérations réalisées en Atari Tokens ont consisté à :

- prendre connaissance de la nature des opérations réalisées en tokens et de la documentation juridique les sous tendant ;
- analyser les termes de cette documentation et, en fonction, apprécier si le chiffre d'affaires correspondant a été comptabilisé conformément aux normes comptables applicables en France ;
- apprécier la réalisation, par le Groupe au 31 mars 2021, de l'ensemble des prestations envisagées au bénéfice des détenteurs des Atari Tokens.

Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.2 et la note 8 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ATARI par l'assemblée générale d'octobre 1993 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 septembre 2019 pour Exponens Conseil & Expertise.

Au 31 mars 2021, Deloitte & Associés était dans la 29ème année de sa mission sans interruption et Exponens Conseil & Expertise dans la 2ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 8 novembre 2021

Les commissaires aux comptes

Exponens Conseil & Expertise	**Deloitte & Associés**
Anne MOUHSSINE	Benoit PIMONT

Société anonyme au capital de 3.060.274,29 euros
Siège social : 25 rue Godot de Mauroy 75009 Paris – France
RCS Paris 341 699 106

10 COMPTES ANNUELS ATARI SA

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

COMPTES ANNUELS

1. BILAN

ACTIF (K€)		31.03.2021	31.03.2020
Immobilisations incorporelles	*Note 3*	**-**	-
Immobilisations corporelles	*Note 3*	**1**	2
Immobilisations financières	*Note 4*	**71 039**	34 351
Actif immobilisé		**71 040**	34 353
Avances et acomptes versés sur commandes		**-**	-
Créances Clients et comptes rattachés	*Note 5*	**1 230**	823
Autres créances	*Note 6*	**284**	67
Instruments financiers à terme et jetons détenus	*Note 7*	**1 698**	
Disponibilités et valeurs mobilières de placement		**1 355**	1 183
Actif circulant		**4 567**	2 073
Comptes de régularisation	*Note 8*	**542**	166
Total actif		**76 148**	36 591

PASSIF (K€)		31.03.2021	31.03.2020
Capital		**2 987**	2 678
Primes d'émission, fusion, apports		**19 093**	11 012
Réserve légale		**946**	946
Report à Nouveau		**18 583**	(895)
Résultat de l'exercice		**28 798**	19 478
Capitaux propres	*Note 9*	**70 407**	33 219
Provisions pour risques et charges	Note 10	**611**	201
Emprunts obligataires			625
Emprunts et dettes auprès des établissts de crédit			
Emprunts & dettes financières diverses	*Note 11*	**481**	481
Fournisseurs & comptes rattachés	*Note 12*	**699**	195
Dettes d'exploitation	*Note 13*	**1 510**	736
Dettes		**2 690**	2 037
Comptes de régularisation	*Note 8*	**2 441**	1 134
Total passif		**76 148**	36 591

2. COMPTE DE RESULTAT

(K€)		31.03.20201	31.03.2020
Chiffre d'affaires	*Note 14*	**561**	1 006
Autres produits	*Note 14*	**262**	188
Reprise amortissements, provisions & transferts de charges	*Note 18*	**50**	334
PRODUITS D'EXPLOITATION		**873**	1 528
Achats de marchandises			
Autres achats et charges externes	*Note 15*	**(1 029)**	(915)
Impôts et taxes		**(14)**	(10)
Charges de personnel	*Note 16*	**(1 699)**	(976)
Autres charges	*Note 17*	**(113)**	(511)
Dotation aux amortissements et provisions	*Note 18*	**(1)**	(73)
CHARGES D'EXPLOITATION		**(2 857)**	(2 485)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**(1 984)**	(957)
Produits financiers	*Note 19*	**34 181**	21 513
Charges financières	*Note 19*	**(3 318)**	(961)
RESULTAT FINANCIER		**30 862**	20 552
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**28 878**	19 594
Produits exceptionnels	*Note 20*		
Charges exceptionnelles	*Note 20*	**(80)**	(117)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(80)**	(117)
Impôt sur les bénéfices	*Note 21*	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		**28 798**	19 478

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2021 de la société Atari (ci-après la « Société ») dont le total du bilan se monte à 76 148 K€ et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, montre un bénéfice de 28 798 K€.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020 ont une durée de 12 mois.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Faits marquants de l'exercice 2020/2021 :

- **Remboursement des OCEANEs 2003-2020 :**

  Les 82 906 OCEANEs 2003-2020 en circulation au 31 mars 2020 qui représentaient un montant de 625 K€ ont été intégralement remboursées à leur échéance du 1er avril 2020.

- **Augmentation de capital d'un montant de 5,8 millions d'euros :**

  L'augmentation de capital a été réalisée le 28 décembre 2020 par émission de 18 163 337 actions nouvelles au prix unitaire de 0,32 euros, prime d'émission incluse avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé.

- **Lancement de l'Atari Token sur la blockchain**

  La société Atari Chain Ltd, basée à Gibraltar, a été créée, en mars 2020, en coentreprise à 50/50 entre Atari SA et ICICB Limited en vue d'émettre l'Atari Token. Un total de 7.771.000.000 de jetons a été créé en avril 2020. Les premières ventes d'Atari Tokens se sont déroulées au cours de l'exercice 2020-2021.

L'Atari Token est une crypto-monnaie destinée à une utilisation la plus large possible dans le domaine des jeux vidéo et de l'Entertainment. Atari a pour objectif de développer progressivement l'adoption et les cas d'utilisation de l'Atari Token à travers l'écosystème du divertissement interactif et des initiatives blockchain.

- **Impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité**

  Face à cette crise sanitaire, la Société a pris les mesures nécessaires pour assurer la protection de ses collaborateurs et la continuité de son activité. La Société a ainsi déployé ses solutions digitales et organisationnelles et a privilégié le télétravail systématique en mettant à disposition de chacun des collaborateurs les outils collaboratifs permettant de travailler à distance dans les meilleures conditions et de maintenir la cohésion des équipes.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes retenus pour l'arrêté des comptes

Les comptes de la société Atari sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Ils respectent en particulier les dispositions des Règlement 2016-07 et 2020-05 de l'Autorité des Normes Comptables. Et notamment dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices.

Appréciation du principe de continuité de l'exploitation

Au 31 mars 2021, la Société bénéficie d'une situation nette de trésorerie positive de 1,4 million d'euros (compte non tenu d'une dette intra-groupe de 0,5 million d'euros).

Compte tenu des investissements requis par le Groupe pour l'Atari VCS et la variation du besoin en fonds de roulement du Groupe, la situation de trésorerie du Groupe est passée au cours de l'exercice, de 1,8 M€ au 31 mars 2020 à 2,5 M€ au 31 mars 2021 après une augmentation de capital de 5,8 M€ en décembre 2020.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère que (i) le besoin en fonds de roulement lié à la montée en charge de la production de l'Atari VCS, et (ii) le développement de la nouvelle stratégie de la division jeux vidéo nécessiteront des financements complémentaires qui pourraient se traduire par un recours à un financement externe ou à un appel au marché dont la forme est actuellement à l'étude. Disposant, en tout état de cause, du soutien financier nécessaire de son nouveau principal actionnaire et Président directeur général, le groupe Atari estime être en mesure de faire face à ses échéances à venir avec ou sans concrétisation du recours à un financement externe ou d'un appel au marché, confirmant en cela l'application du principe de continuité d'exploitation retenu pour l'élaboration des états financiers au 31 mars 2021.

Les prévisions de trésorerie établies par le Groupe s'appuient sur :

- des prévisions d'activité (jeu, licence, production multimédia, Atari VCS, Atari Blockchain) qui génèrent par elle-même un cash-flow positif,
- la conversion de stock-options au cours des mois d'avril à Juillet 2021 pour un montant total de 2,4 M€.
- de prêts d'actionnaires pour un montant de 2,6 millions de dollars US en juillet, août 2021 et septembre 2021 ;
- des financements externes en fonction des conditions de marché.

Par nature, ces prévisions reposent sur des hypothèses dont le calendrier de réalisation est incertain, étant précisé que le Groupe développe des activités nouvelles pour lesquelles il n'existe pas de comparaisons historiques (Atari VCS, Atari Blockchain) permettant de garantir les hypothèses retenues.

2.2. Principes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode

des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La durée d'amortissement est fonction de la nature des immobilisations :

- Logiciels 1 à 3 ans ;
- Matériel et outillage 1 à 4 ans ;
- Agencements et aménagements 10 ans ;
- Mobilier 2 à 10 ans.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le système linéaire.

- **Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition de ces titres, y compris les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation (notamment critère de multiples boursiers), la valeur de marché, les perspectives de rentabilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et les capitaux propres réévalués.

Le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

- **Opérations en lien avec des Atari Tokens**

Atari SA a reçu, dans le cadre des engagements d'émission de l'Atari Token par Atari Chain 489,7 millions d'Atari Tokens. En l'absence d'un marché actif, ces Atari Tokens ne sont valorisés que lorsqu'ils donnent lieu à une vente ou une allocation.

Conformément aux dispositions du Règlement 2020-05 de l'Autorité des Normes Comptables, les tokens détenus par Atari SA sont enregistrés en « Instruments de trésorerie et Jetons détenus » en actif circulant.

Au cours de l'exercice 2020/2021, Atari SA a facturé (i) 0,8 M€ dans le cadre du contrat de prestations de services et de licence de marque avec Atari Chain sur des ventes d'Atari Tokens, (ii) 0,5 M€ dans le cadre de ventes directes d'Atari Tokens, et (iii) 1,1 M€ correspondant à l'évaluation des allocations d'Atari Tokens attribuées à certains membres du Groupe et à des tiers.

Bien qu'il n'existe pas d'obligations explicites ou implicites vis-à-vis des souscripteurs et détenteurs des tokens, les montants collectés au titre de ces prestations sont comptabilisés en produits constatés d'avance jusqu'à un développement des cas d'usage de l'Atari Token.

La division Atari Blockchain développe l'écosystème lié aux Atari Tokens, notamment en élargissant l'adoption et les cas d'usage du token déjà lancé sur les plateformes opensea.io et Decentraland et ceux à venir prochainement avec le monde virtuel Atari au sein du projet Alphaverse.

- **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

- **Options de souscription d'actions**

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs

détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constitue, le cas échéant, une prime d'émission.

- **Provisions**

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, résultant d'évènements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Si le montant et/ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

- **Revenus de licence**

Les montants non remboursables reçus, ou dont le paiement est garanti, dans le cadre d'un contrat de licence sans obligation majeure à la charge de la Société font partie du chiffre d'affaires.

- **Intégration fiscale**

Atari SA et Atari Partners SAS ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Atari et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Atari supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ses filiales qu'elle a déjà déduits. Atari SA est la société tête du Groupe d'intégration fiscale composé d'Atari SA et Atari Partners SAS.

- **Recours aux estimations**

La préparation des comptes sociaux, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction de la Société et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les montants d'actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les montants des charges et produits du compte de résultat et les prévisions de trésorerie qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation. Il est possible que les montants définitifs soient différents des estimations et hypothèses retenues.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations, la crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 rendent les estimations plus difficiles. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.
Il existe toujours une incertitude inhérente à la réalisation des objectifs, du budget d'exploitation et du plan de financement, et la non-réalisation des hypothèses peut avoir une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs de la Société.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles n'ont quasiment pas varié au cours de l'exercice :

3.1. Immobilisations incorporelles

(K€)	31.03.2020	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	31.03.2021
Logiciels	1			1
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total valeur brute	**1**	**-**	**-**	**1**
Total amortissements	**(1)**	**-**	**-**	**(1)**
Valeur nette immobilisations incorporelles	**-**	**-**	**-**	**-**

3.2. Immobilisations corporelles

(K€)	31.03.2020	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	31.03.2021
Agencements, installations	-	-	-	-
Matériel, Mobilier de bureau	5			5
Total valeur brute	**5**	**-**	**-**	**5**
Total amortissements	**(2)**	**(1)**		**(3)**
Valeur nette immobilisations corporelles	**2**	**(1)**	**-**	**1**

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

4.1. Evolutions du poste

(K€)	31.03.2020	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Impact change	31.03.2021
Titres de participation	804 062	37			804 099
Créances rattachées à des participations	24 851	6 928		(1 217)	30 562
Intérêts courus sur créances rattachées	159	2			162
Prêt Atari Partners	5 942	253			6 194
Autres immobilisations financières	138	0	(103)		36
Total valeur brute	**835 153**	**7 221**	**(103)**	**(1 217)**	**841 054**
Total provisions	**(800 802)**	**(2 830)**	**33 618**	**-**	**(770 015)**
Total valeur nette	**34 351**	**4 390**	**33 515**	**(1 217)**	**71 039**

L'augmentation de la valeur des titres de participation correspond à la création en février 2021 de la société Alpha Chain SA filiale à 100% de Atari SA. Cette filiale a été créée dans le cadre d'un regroupement envisagé des activités Blockchain du Groupe au sein de cette entité et d'une possible scission au profit des actionnaires d'Atari au travers de la cotation de cette nouvelle entité.

La variation des créances rattachées à des participations correspond aux mouvements relatifs aux avances consenties aux filiales américaines et africaines.

Le « Prêt Atari Partners », enregistré à la valeur de rachat par Atari SA de l'ex « Prêt Alden », augmente de la capitalisation des intérêts annuels.

Les mouvements afférents aux autres immobilisations financières reflètent la vente des actions propres et la vente d'Océanes 2003-2020 réalisées pour 103 K€. Au 31 mars 2021, la Société détient 49 835 actions propres soit 0,02% du capital de la Société.

4.2. Provision pour dépréciation des immobilisations financières

(K€)	31.03.2020	Dotations	Reprises	Impact change	31.03.2021
Titres de participation	790 643		(33 618)		757 025
Créances rattachées à des participations	4 058	2 575			6 633
Intérêts courus sur créances rattachées	159	2			162
Prêt Atari Partners	5 942	253			6 194
Autres immobilisations financières	-				-
Total provisions	**800 802**	**2 830**	**(33 618)**	**-**	**770 015**

Les reprises de provisions sur titres de participation portent sur les titres de la filiale américaine Atari Interactive Inc. détentrice de la marque Atari dont la valeur ne justifie plus le maintien d'une dépréciation.

Les dotations aux provisions sur créances rattachées sont (i) à hauteur de 2 103 K€, relatives aux avances consenties aux filiales africaines et dont la situation nette est négative ont justifié une

dépréciation à hauteur de 100% de la valeur brute et (ii) à hauteur de 472 K€ relatives à l'accroissement des créances Atari Partners de l'exercice.

La dotation aux provisions sur prêt reflète la dépréciation des intérêts capitalisés au cours de l'exercice sur le prêt de la filiale Atari Partners.

5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(K€)	31.03.2021			31.03.2020
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Hors Groupe	72	(72)	-	-
Groupe	1 230		1 230	823
Factures à établir	-	-	-	-
Total valeur nette	**1 302**	**(72)**	**1 230**	823

Au 31 mars 2021, les créances clients Hors Groupe concernent celles d'un client dont les retards de paiements avaient donné lieu lors de l'exercice précédent à la constatation d'une provision à hauteur de 100% de leur montant.

Les créances Groupe concernent à hauteur de 755 K€ les créances dues par la société Atari Chain dans le cadre des prestations réalisées par Atari SA lors des ventes d'Atari Tokens. Ces créances ont été intégralement encaissées après le 31 mars 2021.

6. AUTRES CREANCES

(K€)	31.03.2021	31.03.2020
Etat, Impôt sur les bénéfices	**11**	11
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	**92**	55
Autres créances	**182**	2
Total autres créances	**284**	67

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an.

Les autres créances correspondent au prix d'exercice de stock-options exercés par leurs détenteurs au cours du mois de mars 2021 et encaissé au cours du mois suivant par Atari SA.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS & JETONS DETENUS

(K€)	31.03.2021	31.03.2020
Atari Tokens	**1 165**	-
Autres Tokens	**533**	
Total Instruments financiers à terme et jetons détenus	**1 698**	-

Atari SA a reçu, dans le cadre des engagements d'émission de l'Atari Token par Atari Chain 489,7 millions d'Atari Tokens. En l'absence d'un marché actif, ces Atari Tokens ne sont valorisés que lorsqu'ils donnent lieu à une vente ou une allocation.

Conformément aux dispositions du Règlement 2020-05 de l'Autorité des Normes Comptables, les tokens détenus par Atari SA sont enregistrés en « Instruments de trésorerie et Jetons détenus » en actif circulant au sein du bilan.

Au 31 mars 2021, Atari SA détient 487,7 millions d'Atari Tokens, 244,9 millions d'entre eux, alloués à certains membres du Groupe et à des tiers, sont valorisés pour un montant de 1 165K€.

Les autres tokens détenus, en remise de ventes d'Atari tokens, se décomposent dans les cryptomonnaies suivantes : 1,0 million de tokens Chain Games (CHAIN), 2,5 millions de tokens Tower (TOWER) et 4,7 millions de tokens Lympo (LYM).

8. COMPTES DE REGULARISATION

(K€)	31.03.2021	31.03.2020
Produits constatés d'avance	**2 372**	-
Ecart de conversion passif	**69**	1 134
Total comptes de régularisation passif	**2 441**	1 134

(K€)	31.03.2021	31.03.2020
Charges constatées d'avance	**278**	81
Ecart de conversion actif	**264**	85
Total comptes de régularisation actif	**542**	166

Au cours de l'exercice 2020/2021, Atari SA a facturé (i) 0,8 M€ dans le cadre du contrat de prestations de services et de licence de marque avec Atari Chain sur des ventes d'Atari Tokens, (ii) 0,5 M€ dans le cadre de ventes directes d'Atari Tokens, et (iii) 1,1 M€ correspondant à l'évaluation des allocations d'Atari Tokens attribuées à certains membres du Groupe et à des tiers.

Bien qu'il n'existe pas d'obligations explicites ou implicites vis-à-vis des souscripteurs et détenteurs des tokens, les montants collectés au titre de ces prestations sont comptabilisés en produits constatés d'avance jusqu'à un développement des cas d'usage de l'Atari Token.

Corrélativement, la refacturation par Atari Interactive à Atari SA au titre de la licence de marque afférente à ces prestations est comptabilisée en charges constatées d'avance pour un montant de 215 K€. Les autres charges constatées d'avance, pour un montant de 63 K€, ont pour nature des charges d'exploitation (assurance, loyer, honoraires et redevances).

Les écarts de conversion actif et passif sont principalement liés à l'évolution de la parité euro-dollar sur les créances et les dettes à l'égard des filiales américaines libellées en dollars US.

9. CAPITAUX PROPRES

(K€)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 mars 2020	**267 782 050**	**2 678**	**11 012**	**946**	**(895)**	**19 478**	**33 219**
Augmentation de capital	18 163 337	182	5 401				5 583
Exercice Stock options	12 734 862	127	2 679				2 806
Affectation du résultat 2020					19 478	(19 478)	-
Résultat au 31 mars 2021						28 798	28 798
Capitaux propres au 31 mars 2021	**298 680 249**	**2 987**	**19 093**	**946**	**18 583**	**28 799**	**70 407**

9.1. Actions ordinaires

Au 31 mars 2021, le capital se compose de 298.680.249 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Au 31 mars 2020, le capital se composait de 267.782.050 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au gré du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

9.2. Plan d'options de souscription d'actions d'Atari

Le Conseil d'administration du 14 juillet 2020, faisant usage de la délégation octroyée par l'assemblée générale du 30 septembre 2019, a attribué des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires de la Société à son Directeur général et à certains salariés du Groupe pour un total de 3.750.000

options. Le prix d'exercice de ces options a été fixé à 80 % de la moyenne des cours de l'action de la Société lors des 20 séances de bourse précédant immédiatement la date d'attribution des options. Contrairement aux autres plans pour lesquels la période d'acquisition s'étalait sur 3 ans, les options issues de ce plan d'options N° 26 ne sont acquises annuellement, après un an de présence, par quart par leurs bénéficiaires et peuvent être exercées pendant une période maximale de 8 ans. Le critère d'une année de présence à compter de l'octroi de ce plan a conduit la Société à annuler 2.125.000 de ces options, de sorte qu'au 30 septembre 2021, il restait au titre de ce plan 1.625.000 options en circulation.

Au 31 mars 2021, comme au 30 septembre 2021, quatre plans d'attribution d'options de souscription d'actions sont en vigueur :

- Le plan N°23 décidé par l'assemblée générale du 30 septembre 2014 qui au 30 septembre 2021, constitué de 321 746 options en circulation, donne droit, compte tenu des ratios de conversion, à la souscription de 328 503 actions ;
- Le plan N° 24 décidé par l'assemblée générale du 30 septembre 2016 qui au 30 septembre 2021, constitué de 205 239 options en circulation, donne droit, compte tenu des ratios de conversion, donne droit à la souscription de 207 702 actions ;
- Le plan N° 25 décidé par l'assemblée générale du 29 septembre 2017 qui au 30 septembre 2021, constitué de 1 875 933 options en circulation, donne droit, compte tenu des ratios de conversion, donne droit à la souscription de 1 889 065 actions ;
- Le plan N° 26 décidé par l'assemblée général du 30 septembre 2019 qui au 30 septembre 2021, constitué de 1 625 000 options en circulation, donne droit à la souscription de 1 625 000 actions.

Au 30 septembre 2021, le nombre total d'actions pour lesquelles des options existantes pouvaient être exercées représentait, compte-tenu des ratios de conversion, 1,36 % du capital de la Société à cette date. Les principales caractéristiques de toutes les options de souscription d'actions attribuées par Atari et encore en circulation sont récapitulées dans les 4 tableaux ci-dessous :

Plans d'options en cours	**Plan N°23-1**	**Plan N°23-2**	**Plan N°23-3**	**Plan N°23-4**
Date de l'Assemblée Générale		30-sept-14		
Date du Conseil d'Administration	09-mai-14	29-juin-15	04-janv-16	27-janv-16
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées	5 104 000	469 139	144 000	2 378 528
Dont aux membres du conseil d'Administration	*4 000 000*			*1 650 000*
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	29-oct-22	31-août-23	03-janv-24	31-mai-24
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1)	0,20 €	0,20 €	0,16 €	0,17 €
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an
Options attribuées entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015	4 575 000			
Options attribuées entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016		469 139	144 000	
Options attribuées entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017				2 378 528
Options attribuées entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018	-			
Options annulées entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018		(36 139)		(33 000)
Options exercées entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019	(392 308)	(210 059)		(72 349)
Options annulées entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019	(1 036)	(2 002)		(552)
Options exercées entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020				
Options annulées entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020	(1 657)	(939)	(144 000)	(461)
Options exercées entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021	(4 097 728)	(31 000)		(1 926 666)
Options annulées entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021		(15 000)		(5 000)
Options en circulation au 31 mars 2021	**82 272**	**174 000**	**0**	**340 500**
Options exercées entre le 1er avril 2021 et le 30 septembre 2021	(82 272)	(137 753)		(55 000)
Options annulées entre le 1er avril 2021 et le 30 septembre 2021				
Options en circulation au 30 septembre 2021	**0**	**36 247**	**0**	**285 500**

(1) Le prix de souscription des options est déterminé par rapport au cours de bourse de la moyenne des cours moyens pondérés des vingt dernières séances de bourse précédant l'attribution des options, avec ou sans décote.

Plans d'options en cours	Plan N°24-1	Plan N°24-2	Plan N°24-3
Date de l'Assemblée Générale		30-sept-16	
Date du Conseil d'Administration	12-juil-17	20-oct-17	15-janv-18
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées	5 935 805	316 667	2 300 000
Dont aux membres du conseil d'Administration	*3 680 000*		
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	11-juil-25	19-oct-25	14-janv-26
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1)	0,280 €	0,350 €	0,458 €
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an
Options attribuées entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018	5 935 805	950 000	2 300 000
Options annulées entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018		(633 333)	
Options exercées entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019	(318 147)		
Options annulées entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019	(247 032)	(316 667)	(2 100 000)
Options exercées entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020			
Options annulées entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020	(459)		
Options exercées entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021	(4 031 588)		
Options annulées entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021	(95 000)		
Options en circulation au 31 mars 2021	**1 243 579**	**0**	**200 000**
Options exercées entre le 1er avril 2021 et le 30 septembre 2021	(1 038 340)		(200 000)
Options annulées entre le 1er avril 2021 et le 30 septembre 2021			
Options en circulation au 30 septembre 2021	**205 239**	**0**	**0**

(1) Le prix de souscription des options est déterminé par rapport au cours de bourse de la moyenne des cours moyens pondérés des vingt dernières séances de bourse précédant l'attribution des options, avec ou sans décote.

Plans d'options en cours	Plan N°25-1	Plan N°25-2	Plan N°25-3
Date de l'Assemblée Générale		29-sept-17	
Date du Conseil d'Administration	16-juil-18	16-juil-18	18-déc-18
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées	5 935 805	316 667	370 000
Dont aux membres du conseil d'Administration	*4 000 000*		
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	31-juil-26	31-juil-26	17-janv-27
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1)	0,386 €	1,000 €	0,270 €
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an
Options attribuées entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019	6 405 000	2 000 000	370 000
Options annulées entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019	-	-	-
Options exercées entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020			
Options annulées entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020			(20 000)
Options exercées entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021	(494 444)		(59 583)
Options annulées entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021	(95 000)	(1 500 000)	
Options en circulation au 31 mars 2021	**5 815 556**	**500 000**	**290 417**
Options exercées entre le 1er avril 2021 et le 30 septembre 2021	(4 480 040)		(250 000)
Options annulées entre le 1er avril 2021 et le 30 septembre 2021			
Options en circulation au 30 septembre 2021	**1 335 516**	**500 000**	**40 417**

(1) Le prix de souscription des options est déterminé par rapport au cours de bourse de la moyenne des cours moyens pondérés des vingt dernières séances de bourse précédant l'attribution des options, avec ou sans décote, à l'exception du Plan N. 25-2 dont le prix de souscription est de 1 euro.

Plans d'options en cours	Plan N°26-1		
Date de l'Assemblée Générale	30-sept-19		
Date du Conseil d'Administration	14-juil-20		
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées	3 725 000		
Dont aux membres du conseil d'Administration	*2 000 000*		
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	13-juil-28		
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1)	0,2275 €		
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	1/4 par an		
Options attribuées entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021	3 750 000		
Options annulées entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021	(25 000)	-	-
Options en circulation au 31 mars 2021	**3 725 000**	**0**	**0**
Options exercées entre le 1er avril 2021 et le 30 septembre 2021			
Options annulées entre le 1er avril 2021 et le 30 septembre 2021	(2 100 000)		
Options en circulation au 30 septembre 2021	**1 625 000**	**0**	**0**

(2) Le prix de souscription des options est déterminé par rapport au cours de bourse de la moyenne des cours moyens pondérés des vingt dernières séances de bourse précédant l'attribution des options, avec une décote, de 20%.

9.3. Bons de souscription d'actions

Dans le cadre de l'accord conclu avec Alden le 12 juillet 2016, Atari avait mis en place un emprunt de 2,0 M€ souscrit par Ker Ventures (holding détenue par Frédéric Chesnais) et de 0,5 M€ souscrit par HZ Investments, (Alexandre Zyngier et HZ Investments étant ci-après dénommés collectivement « Alexandre Zyngier »). Le Conseil d'administration du 7 juillet 2016 avait attribué en rémunération complémentaire des sommes prêtées 4 117 647 bons de souscription d'actions (« BSA ») pour Ker Ventures et 1 029 412 BSA pour Alexandre Zyngier. Ces BSA étaient exerçables à tout moment pendant 5 ans avec un prix de souscription sans décote de 0,17 euro.

Au 31 mars 2020, Ker Ventures LLC détenait encore 1 731 057 BSA, ceux-ci ont été exercés en totalité en juillet 2020.

Au 31 mars 2021, il ne reste plus que les BSA alloués à Alexandre Zyngier qui, compte tenu de l'évolution du coefficient de conversion, donnent droit à la souscription de 1 051 029 actions. Ces BSA ont été exercés en totalité au cours du mois d'avril 2021.

10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(K€)	31.03.2020	Dotations	Reprises		31.03.2021
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques de change	85	179			264
Provisions pour risques financiers envers les filiales	66	280			347
Autres provisions	50			(50)	-
Total	**201**	**459**	**-**	**(50)**	**611**
dont exploitation			-	-	
dont financier		459	-	-	
dont exceptionnel			-	(50)	

Au 31 mars 2021, les provisions pour risque de change s'élèvent à 264 K€ contre 85K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques envers les filiales correspondent à la provision pour situation nette négative d'Atari Partners.

Au titre des autres provisions, une reprise de provision de 50 K€, non utilisée, a été constatée à la suite de la conclusion d'un litige en faveur de la Société.

11. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

(K€)	31.03.2021	31.03.2020
Découverts bancaires	-	-
Dettes envers des filiales du groupe	481	481
Autres	-	-
Total autres dettes financières et intérêts courus	**481**	481
dont échéance à plus d'un an	*481*	*481*
dont échéance à moins d'un an		

Au 31 mars 2021, comme au 31 mars 2020, les dettes financières sont constituées d'une dette à l'égard d'une filiale sans activité du Groupe.

12. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

(K€)	31.03.2021	31.03.2020
Fournisseurs et comptes rattachés Groupe	233	-
Fournisseurs et comptes rattachés Hors Groupe	465	195
Total fournisseurs et comptes rattachés	**699**	195

Toutes les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

13. DETTES D'EXPLOITATION

(K€)	31.03.2021	31.03.2020
Personnel	223	257
Personnel allocation d'Atari Tokens	626	-
Organismes sociaux	373	151
Etat, impôts et taxes	117	67
Autres dettes	170	262
Total dettes d'exploitation	**1 510**	736

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

L'augmentation des dettes de personnel et des dettes sociales afférentes sont liées à la valorisation de Tokens Atari que le Conseil d'administration de juillet 2020 a alloué à certains membres du Groupe et qui ont été transférés à leurs bénéficiaires en juillet 2021.

14. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :

(K€)	31.03.2021	31.03.2020
Management Fees	**475**	499
Licence	**85**	507
Chiffre d'affaires	**561**	**1 006**
Frais refacturés aux filiales	**262**	157
Autres	**0**	30
Autres produits	**262**	**187**
Reprise de provisions	**50**	334
Reprise de provisions d'exploitation	**50**	**334**
Total produits d'exploitation	**873**	**1 527**

Le Chiffre d'affaires est constitué de Management Fees facturés à certaines filiales du Groupe ainsi que de produits de licence.

Les autres produits correspondent à des frais supportés par Atari SA et refacturés à certaines filiales du Groupe.

15. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les « Autres achats et charges externes » se décomposent de la manière suivante :

(K€)	31.03.2021	31.03.2020
Achats non stockés	**16**	44
Locations (y compris charges locatives)	**81**	94
Entretien, réparations, maintenance	**11**	14
Assurance	**3**	14
Honoraires	**734**	541
Publicité, publications, relations publiques	**57**	59
Déplacements, missions et réceptions	**3**	35
Frais postaux et télécommunication	**2**	5
Services bancaires et frais sur titres	**64**	76
Autres charges	**57**	34
Total autres achats et charges externes	**1 029**	915

La hausse des honoraires est principalement liée aux prestations des conseils intervenus dans le cadre de l'étude sur la structuration de la division des activités blockchain en tant qu'entité autonome au travers de la cotation d'une nouvelle entité.

16. CHARGES DE PERSONNEL

(K€)	31.03.2021	31.03.2020
Traitements et salaires	**640**	650
Allocation d'Atari Token aux salariés	**464**	-
Allocation d'Atari Token aux administrateurs	**162**	-
Traitements et salaires	**1 266**	**650**
Charges sociales	**433**	326
Charges sociales	**433**	**326**
Total charges de personnel	**1 699**	**976**

L'effectif au 31 mars 2021 est de 6 cadres.

Le montant des rémunérations et avantages versées par la société au cours de l'exercice 2020-2021 à Frédéric Chesnais, Directeur Général, est de 122 K€ brut dont :

- 12 K€ au titre de son mandat de Directeur Général,
- 21 K€ au titre de sa rémunération variable relative au résultat de l'exercice 2019-2020,
- 89 K€ au titre des assurances santé des années 2018, 2019 et 2020.

Par ailleurs, dans le cadre des développements du projet Atari Token / Blockchain, le Conseil d'administration a attribué au lancement du projet Token Atari 68 millions d'Atari Token à Frédéric Chesnais, 136 millions d'Atari Tokens à certains collaborateurs du Groupe et 38 millions d'Atari Tokens en parts égales, aux quatre membres du Conseil d'administration (Wade Rosen, Alyssa Padia Walles, Kelly Bianucci, Alexandre Zyngier). La période d'acquisition de ces Atari Tokens est du 1er avril 2020 jusqu'au 31 mars 2022.

17. AUTRES CHARGES

(K€)	31.03.2021	31.03.2020
Redevances	**-**	-
Rémunération de l'activité des administrateurs	**113**	178
Pertes sur créances irrécouvrables	**-**	334
Charges diverses	**0**	0
Total Autres charges	**113**	511

Le montant de la rémunération de l'activité des administrateurs (anciennement dénommés « Jetons de présence ») versé par la société aux membres des organes d'Administration au cours de l'exercice au titre de l'exercice 2019-2020 s'est élevé en valeurs brutes à 189 K€ contre 140 K€ au cours de l'exercice précédent au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019. La charge de rémunération de l'activité des administrateurs, variation de provision comprise, ressort à 113 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2021 contre 178 K€ lors de l'exercice précédent.

Lors de l'exercice précédent, des créances devenues irrécouvrables avaient été constatées en charges, elles étaient couvertes en totalité par une provision pour dépréciation.

18. REPRISES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

(K€)	31.03.2021	31.03.2020
Reprise de provisions pour risques et charges	**50**	
Reprise de provisions pour dépréciation des actifs circulant		334
Total reprises	**50**	334
Dotations aux amortissements :		
- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles	**1**	1
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant		72
Total dotations	**1**	73

Au cours de l'exercice, une reprise de provision de 50 K€, non utilisée, a été constatée à la suite de la conclusion d'un litige en faveur de la Société.

Au cours de l'exercice précédent, une reprise de provisions pour dépréciations des créances clients avaient été constatée à la suite de la constatation en charges de la créances devenues irrécouvrables.

19. RESULTAT FINANCIER

(K€)	31.03.2021	31.03.2020
Produits financiers		
- Différences de change	**19**	29
- Intérêts et produits assimilés	**540**	562
- Reprises s/ provisions et transfert de charges	**33 618**	20 922
- Autres produits financiers	**3**	
- Produits de cession valeurs mobilières		
Total des produits financiers	**34 181**	21 513
Charges financières		
- Différences de change	**(28)**	(12)
- Intérêts et charges assimilées	**(1)**	
- Dotations aux amortissements et provisions	**(3 290)**	(949)
- Autres charges financières		
Total des charges financières	**(3 318)**	(961)
Résultat financier	**30 862**	20 552

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 :

- Les produits financiers intègrent notamment :
  - Une reprise de provision sur les titres Interactive pour un montant de 33 618 K €
  - Les revenus de prêt et d'avances aux filiales pour 540 K€
- Les charges financières intègrent principalement :
  - Une dépréciation à 100% des créances des filiales africaines pour un montant de 2 103 K€
  - Une dotation aux provisions sur les avances et les intérêts sur le prêt à Atari Partners pour un montant de 727 K€
  - Une dotation aux provisions pour risque de change d'un montant de 179 K€

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 :

- Les produits financiers intégraient notamment :
  - Une reprise de provision sur situation nette négative de la filiale française Atari Partners pour un montant de 10 567 K€ ;
  - Une reprise de provision pour les titres Atari Interactive Inc d'un montant de 10 000 K€ et de 189 K€ pour Infogrames Interactive GMBH
  - Les revenus de prêt et d'avances aux filiales pour 562 K€
- Les charges financières intègraient principalement :
  - Une dépréciation sur les titres Roam pour 439 K€ et les titres Audiowear pour 104 K€.
  - Une dotation aux provisions sur les avances et les intérêts sur le prêt à Atari Partners pour un montant de 406 K€.

20. RESULTAT EXCEPTIONNEL

(K€)	31.03.2021	31.03.2020
Produits exceptionnels		
- Opérations de gestion		
- Opérations en capital		
- Amortissement et provisions		
Total des produits exceptionnels	**-**	-
Charges exceptionnelles		
- Opérations de gestion	**(80)**	(1)
- Opérations en capital		(116)
- Amortissement et provisions		
Total des charges exceptionnelles	**(80)**	(117)
Résultat exceptionnel	**(80)**	(117)

Au 31 mars 2021 le résultat exceptionnel enregistre une charge de pénalité assignée à la Société par Nasdaq First North Stockholm pour un non-respect des délais réglementaires de publication financière.

Au 31 mars 2020, le résultat exceptionnel enregistrait essentiellement les mouvements relatifs à la moins-value sur actions constatée dans le cadre de la cotation des SDRs Atari (Swedish Depositary Receipts) sur le marché Nasdaq First North de Stockholm.

21. IMPOT SUR LES BENEFICES ET PARTICIPATION AUX BENEFICES

Atari SA a opté depuis le 1er juillet 1995, pour le régime de l'intégration fiscale au titre du Groupe qu'elle constitue avec la société Atari Partners SAS. Au 31 mars 2021, les pertes fiscales reportables du Groupe sont d'environ 734 millions d'euros.

Les économies d'impôt futur potentielles au 31 mars 2021 sont d'un montant de 205 millions d'euros représentant une valeur de 0,69 euro par action, hors action composant le capital au 31 mars 2021.

Au 31 mars 2021, le résultat fiscal d'intégration est déficitaire de 1,2 million d'euros.

22. ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES PRODUITS A RECEVOIR

22.1. Etat des charges à payer

(K€)	31.03.2021	31.03.2020
Dettes financières - Intérêts courus		
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	**83**	36
Dettes fiscales et sociales :		
- Provision Bonus, CP, RTT et CET	**223**	256
- Autres charges sociales à payer	**217**	99
- Dettes fiscales	**2**	1
- Autres charges à payer	**165**	256
Total charges à payer	**690**	648

22.2. Etat des produits à recevoir

(K€)	31.03.2021	31.03.2020
Créances rattachées à participation - Intérêts courus	**162**	159
Créances clients - Factures à établir	**-**	-
Autres créances - Produits à recevoir	**-**	-
Total produits à rcevoir	**162**	159

Les intérêts courus au 31 mars 2021 concernent les intérêts sur le « Prêt Atari Partners ».

23. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

23.1. Engagements donnés

23.1.1 Garanties accordées par la société Atari

Il n'existe aucune sûreté ou garantie octroyée à des tiers.

23.1.2. Engagements de location simple

La société a conclu un contrat de bail relatif à son siège parisien pour une durée de 3 ans renouvelable prenant effet au 1er mai 2019. Le loyer annuel chargé est d'environ 70 K€.

23.1.3. Contrats de crédit-bail

Il n'y a pas d'engagement de crédit-bail significatif.

23.1.4. Indemnités de départ en retraite

Compte tenu des effectifs réduits de la Société, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont non significatifs.

23.2. Engagements reçus

Il n'existe aucun engagement reçu.

24. LITIGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives et fiscales. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, le Groupe estime que les obligations

qui pourraient en résulter ne devraient pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et ses résultats consolidés.

25. IDENTITE DES SOCIETES CONSOLIDANTES

La Société établit elle-même des comptes consolidés.

26. CONVENTIONS REGLEMENTEES ET OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Entre le 1er avril 2020 et la date du présent Rapport Financier Annuel, les conventions suivantes ont été conclues :

- Contrat de prestations de services et de licence de marque entre Atari SA et Atari Chain Ltd par lequel Atari Chain rémunère Atari SA à hauteur de 35% du produit des ventes d'Atari Tokens, 25% au titre des prestations de services et 10% au titre de la licence de marque. Contrat en date du 27 février 2020, complété par un contrat en date du 1er mars 2020.
- Contrat de prêt de 2,1 millions de dollars US octroyé par la société Irata LLC, société contrôlée par Wade Rosen, à Atari SA. Ces avances ont été effectuées pour soutenir la situation de trésorerie du Groupe dans le cadre de ses besoins en approvisionnement de composants pour l'Atari VCS ; elles sont rémunérées au taux de 8% pour. Ce prêt a été consenti en 3 tranches : une première tranche de 500 000 USD en date du 25 juin 2021, une seconde tranche de 100 000 USD en date du 14 juillet 2021 et une troisième tranche de 1 400 000 USD en date du 4 octobre 2021. Ce prêt peut être remboursé par conversion en titres de la société.

27. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Montants en K€	Capital	Capitaux prores (hors capital)	% de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus :		Prêts et avances consenties non remboursés	Chiffre d'affaires dernier exercice	Résultat dernier exercice	Observations
				Brute	Nette				
A Filiales (détention supérieure à 50%)									
Atari Partners SAS	200	(15 336)	100%	325 870	-	8 667	43	(314)	
Alpha Chain SA	37	-	100%	37	37	-			Création 02/2021
Atari US Holdings Inc.	-	2 081	100%	432 594	3 224	269	-	(4)	
Atari Interactive Inc.	-	6 490	100%	43 618	43 618	17 601	6 349	(2 900)	
Atari Entertainment Africa Ltd	-	92	100%	-	-	390	93	84	
Atari Gaming Ltd	8	(1 691)	60%	5	-	1 537	1	(954)	
Infogrames Interactive Gmbh	26	455	100%	189	189	-	-	-	(a)
Atari Japan KK	274	(2 384)	100%	328	-	2 058	-	-	(a)
B Participations (détention entre 10 et 50%)									
Atari Chain Ltd	2	-	50%	0	-	46	5 859	(257)	
Infinity Network Limited	-	(3 554)	30%	668	-	-	62	(3 554)	Comptes 31/03/2019

(a) Sociétés dormantes.

Pour les filiales et participations dont les comptes sociaux sont tenus dans une monnaie autre que l'euro, les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ont été déterminés :

- au titre du capital et des capitaux propres sur la base du taux de change à la date de clôture de l'exercice auquel ils se rapportent ;
- au titre du chiffre d'affaires nets et du résultat sur la base du taux de change moyen de l'exercice auquel ils se rapportent.

28. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

- **Avril 2021 : Nomination de Wade J. Rosen en tant que Directeur Général – Démission de Frédéric Chesnais**

  Le Conseil d'administration en date du 31 mars 2021 prenant acte de la démission de Monsieur Frédéric Chesnais de ses fonctions de Directeur général avec effet au 6 avril 2021 a décidé de le remplacer par Monsieur Wade J. Rosen, Président du Conseil d'administration depuis avril 2020.

- **Conclusion d'un contrat de licence avec Crypto Blockchain Industries SA « CBI » - Démission de Frédéric Chesnais de son mandat d'administrateur**

  Dans le cadre de ses développements au travers les NFTs et les mondes virtuels, Atari Interactive Inc, la filiale américaine d'Atari SA, a accordé, en date du 4 juin 2021, une licence à CBI, société fondée et dirigée par Frédéric Chesnais, pour le développement d'un monde virtuel incorporant la technologie blockchain. Pour éviter les conflits d'intérêts, Frédéric Chesnais a démissionné de son poste d'administrateur d'Atari SA à cette même date.

- **Désengagement des activités de casino en Afrique**

  Lors de sa réunion du 1er juillet 2021, le Conseil d'administration a défini une nouvelle stratégie pour le Groupe et a procédé à une revue générale de ses actifs. Pour allouer efficacement ses ressources à la réussite de cette nouvelle stratégie, il a été décidé de se désengager des activités casino en Afrique en exploitation directe.

- **Divisibilité de l'Atari Token / Attribution anticipée**

  Lors de sa réunion du 1er avril 2021, les gérants de la société Atari Chain, ont décidé de remplacer le jeton ATRI existant par un nouveau jeton ATARI qui sera divisible en 18 décimales, par le biais d'un échange. Les jetons ATRI restant détenus par Atari Chain sont remplacés par le nouveau jeton ATARI.

  Les gérants ont également décidé d'attribuer le nouveau jeton ATARI à la Société et à ICICB Limited conformément aux proportions établies dans le contrat de licence de conclu avec Atari Chain en date du 27 février 2020. Le transfert de ces nouveaux jetons s'est effectué le 12 avril 2021.

- **Financement par apports en compte courant**

  Pour ne pas obérer la situation de trésorerie du Groupe dans le cadre de ses besoins en approvisionnement de composants pour l'Atari VCS, trois prêts ont été consentis au cours des mois de juin, juillet, août et octobre 2021, par deux actionnaires, au profit de la Société pour un montant total de 2,6 millions de USD. La société Irata LLC, société contrôlée par Wade Rosen, a participé à cette opération pour un montant de 2,1 millions de USD.

.